



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 février 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 3 février 2011

Publié le 11 février 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 69

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Claude DARCIAUX
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Gilles TRAHARD
M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Alain MILLOT	M. Roland PONSAA	
M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean ESMONIN pouvoir à M. Roland PONSAA
Mme Françoise TENENBAUM	M. Gilbert MENUET pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
M. Rémi DELATTE	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mlle Stéphanie MODDE pouvoir à M. Philippe DELVALEE
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS.

OBJET : ENVIRONNEMENT**Collecte et traitement - Fixation des tarifs 2011 des collectivités clientes sous convention**

Les dépenses de collecte des déchets ménagers, ainsi que les charges de traitement à l'usine d'incinération doivent être réparties entre les différents utilisateurs des services.

Il convient donc de déterminer les contributions des collectivités clientes sous convention pour l'année 2011.

Collecte :

Seule la Communauté de Communes Fôrets Lavière et Suzon bénéficie de la prestation de collecte. Au titre de 2011, le tonnage prévisionnel à collecter est estimé à 580 tonnes, soit une contribution financière annuelle de 99 511 € due au titre du service de collecte. Il est entendu que si la collectivité, attribue en cours d'année un nouveau marché de collecte, la contribution financière sera proportionnelle au temps pendant lequel le service a été rendu dans le cadre de la convention qui nous lie.

Traitement :

Au 1^{er} janvier, quatre collectivités bénéficient de la prestation de traitement à savoir :

- Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon
- Communauté de communes du Val de Norge
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- Communauté de communes Rives de Saone Saint Jean de Losne Seurre

La contribution financière pour l'année 2011 est fixée à 61,55 € la tonne incinérée (hors Taxe Générale sur les Activités Polluantes 2,60 € / tonne).

A titre indicatif, la participation prévisionnelle annuelle due par chaque collectivité est détaillée dans le tableau annexé.

Plusieurs collectivités sont en cours de publication ou d'attribution de marchés relatifs aux prestations précitées. Dès l'attribution de ces marchés, les conventions qui nous lient aux collectivités deviendront caduques. D'ores et déjà l'offre du Grand Dijon a été retenue pour le traitement des ordures ménagères pour 16 communes de Rives de Saône avec un ordre de service débutant au 1^{er} février.

Après avis favorable de la Commission Environnement,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer** le montant des contributions financières 2011 que les collectivités clientes devront verser à la Communauté de l'agglomération au titre de la collecte et du traitement de déchets soit :

- une contribution financière annuelle de 99 511 € pour la Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon due au titre du service de collecte, à encaisser par acomptes mensuels à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, collecte des ordures ménagères (soit de janvier à novembre 8 292 € / mois et 8 299 € en décembre). Dans l'hypothèse ou la collectivité attribuerait son marché en cours d'année, la contribution financière serait proportionnelle au temps pendant lequel le service a été rendu dans le cadre de la convention qui nous lie.
- une contribution financière de 61,55 € la tonne incinérée due au titre du service de traitement (majorée d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes 2,60 € / tonne) pour les tonnages provenant des collectivités clientes suivantes :
 - Communauté de communes Fôrets Lavière et Suzon

- Communauté de communes du Val de Norge
- SMICTOM de la Plaine Dijonnaise
- Communauté de communes Rives de Saône Saint Jean de Losne Seurre

Ces contributions seront à encaisser mensuellement à l'article 706 du budget annexe des services rendus aux administrations publiques, traitement des ordures ménagères.

**REPARTITION DES CHARGES DE COLLECTE ET TRAITEMENT POUR LES COLLECTIVITES CLIENTE EN CONVENTION
ESTIMATIF 2011**

	COLLECTE 2011		TRAITEMENT 2011				TOTAL
	ESTIMATION ANNUELLE DU TONNAGE COLLECTE	ESTIMATION ANNUELLE DU COUT DE COLLECTE	ESTIMATION ANNUELLE DU TONNAGE INCINERE	ESTIMATION ANNUELLE DU COUT DE TRAITEMENT 61,55 € / tonne	ESTIMATION ANNUELLE TGAP 2,60 € /tonne	ESTIMATION ANNUELLE TOTAL TRAITEMENT	2011
Darois	64	10 981	64	3 939,20	166,4	4 105,60	15 086,60
Etaules	59	10 123	59	3 631,45	153,4	3 784,85	13 907,85
Prenois	61	10 466	61	3 754,55	158,6	3 913,15	14 379,15
Messigny et vantoux	396	67 941	396	24 373,80	1029,6	25 403,40	93 344,40
Total CC Forêts Lavière et Suzon	580	99 511	580	35 699,00	1 508	37 207,00	136 718,00
CC Val de Norges			1 700	104 635,00	4 420	109 055,00	109 055,00
SMICTOM Plaine Dijonnaise			7 875	484 706,25	20 475	505 181,25	505 181,25
CC Rives de Saône St Jean de Losne Seurre <small>(uniquement du 01/01/2011 ou 31/01/2011 / début du marché au 01/02/2011)</small>			180	11 079,00	468	11 547,00	11 547,00
TOTAL CONVENTIONS	580	99 511	10 335	636 119,25	26 871	662 990,25	762 501,25